



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU

25 février 2023

Séance ouverte à 10h00

Tous les conseillers présents sauf : JP Blanc, JM Illich, A. Thiollier

INVITEE : Andrea Perissé (pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour)

ORDRE DU JOUR

1. NOUVEAUX COMMERCES : la vie en rose, Arbousiers
2. AVIS SECHERESSE : Suivi quotidien de livraison d'eau
3. SMILO : visite 17 mars
4. AGE : suivi élargement
5. REPORTING : mutations, impayés, factures fournisseurs
6. TRAVAUX VOIERIES
7. QUESTIONS DIVERSES.
 - Volontaires Incendie
 - PIM (Geckos)
 - Eucalyptus
 - Statue la Maternité au Paréo : les 30 ans

1/ **Nouveaux commerces** : conformément à la décision prise par le Conseil en date du 30 décembre 2022 le conseil examine les demandes qui lui sont parvenues d'ouverture de nouvelles activités sur le Domaine.

Un sondage en ligne a été organisé en amont dont les résultats serviront d'aide à la décision pour les Conseillers.

La vie en Rose (ex restaurant la Bohème) : les nouveaux gérants de ce restaurant souhaitent pouvoir vendre au sein de leur établissement et en sus de l'activité de restauration « *des paréos, robes, d'été, tuniques, colliers .. en installant dans la salle intérieure du restaurant 2 ou 3 portants* »

Le conseil en prend acte et après un long débat et une analyse approfondie décide, tout en rappelant l'esprit de l'article 1 des statuts, d'approuver ce projet à la condition essentielle que cette activité reste mineure et n'engendre ni publicité, ni étalage visible de l'extérieur de l'établissement.



A noter que le sondage, à l'heure du conseil, donnait une étonnante parité entre les pros et les contres et l'expérience que le syndicat a désormais sur les taux de lecture de ses communications préjuge d'une stabilité de ces résultats.

Aux Arbousiers, il y a intention d'y réinstaller un restaurant comme il y a des décennies.

Le sondage y est favorable à près de 70% et les membres du conseil suivent cet avis en considérant qu'une activité de restauration est un service aux levantins.

Comme exposé dans le PV des délibérations du conseil du 30 décembre 2022, ces votes en conseil ne dispensent pas les commerces concernés de demander la ratification de cette autorisation temporaire du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire de fin juillet. Le Conseil présuppose qu'à leur ouverture les commerces soient bien sûr en conformité avec les Administrations et l'ASL.

La décision de l'AGO s'imposera alors et, dans le cas où l'AGO rejette les demandes, les activités devront s'arrêter définitivement, et au plus tard, dès le mois de septembre suivant.

Bien évidemment lorsqu'il autorise (ou non) une activité le Conseil s'engage et, toutes choses égales par ailleurs, il pourra tirer les conséquences d'un désaveu de l'AGO.

Le président souligne que ce procédé d'autorisation temporaire a le mérite de donner à tous les membres de l'ASL, avant leur vote en AGO, une meilleure perception des activités à autoriser, leur permettant ainsi un réel choix et une décision en connaissance de cause.

Chaque fois que cela sera possible et sur toutes les questions, il cherchera à donner le maximum d'éléments d'éclairage et d'analyse sur les votes qui seront demandés aux Levantins.

Les sondages, comme celui évoqué plus haut, seront aussi multipliés, toujours dans une optique d'analyse et prises de vues maximum.

2/ Avis sécheresse : Suivi quotidien des livraisons d'eau

Les travaux faits par la Mairie sur les forages Capri et Mairie sont terminés et le débit de chacun d'eux atteint les 3m³/heure.

Ceci permet donc actuellement à la Municipalité de respecter la disponibilité de 56m³/jour prévue dans la convention qu'elle a signée avec le Syndicat.

Cela ne permet pas, toutefois, d'être assurés que la ressource souterraine sera encore disponible cet été et il est, plus que jamais, nécessaire de remplir les citernes et préparer les stocks qui seront utilisés durant la saison estivale.



La Préfecture du Var, à ce sujet, a émis un arrêté (n°DDTM/SEBIO/2023-16 du 17 février) plaçant la « zone Gapeau (qui inclut la commune d'Hyères et les Iles) » en alerte sécheresse où l'utilisation de l'eau est règlementée. Il y a notamment l'obligation pour tous les prélèvements par forage de *« relever l'index du compteur et le volume prélevé et les enregistrer sur un registre qui devra être présenté à toute réquisition des services de contrôle »* Nous invitons tous les propriétaires de forage à s'y conformer.

Dans ce contexte il est à douter que les travaux de nettoyage du château d'eau débutent comme il avait été promis même si à ce jour les services municipaux n'ont encore rien fait savoir.

Les efforts du syndicat pour faire respecter les règles de commande d'eau permettent, petit à petit, de mieux maîtriser le processus et ainsi de nous préparer à gérer la distribution lorsque la ressource sera limitée.

Néanmoins il subsiste encore d'importantes irrégularités.

En effet les quantités issues du château d'eau semblent encore très largement supérieures aux quantités commandées puis livrées selon la procédure sans qu'il soit malheureusement encore faisable de les quantifier puisqu'un compteur au point le plus haut n'était pas en fonction.

Ce manque a été maintenant corrigé et il devient donc possible d'identifier et de chiffrer les trois causes de « fuite » qui sont :

1. Les pertes en réseau (dérivations clandestines, fuites, percements,) mais ces cas deviennent rares puisqu'un important travail de réparations a été fait à ces sujets en 2022
2. Les prélèvements « sauvages » par des propriétaires indisciplinés qui, à la prochaine lecture de leur compteur, seront identifiés.
3. Les prélèvements « frauduleux » par des propriétaires indécents n'hésitant pas à enlever ou falsifier leur compteur

Le conseil rappelle qu'il existe des « boîtes cadenas » qui ont été spécialement conçues pour enfermer les vannes desservant les maisons des propriétaires mentionnés aux points 2 et 3.

Cette mesure sera généralisée chaque fois qu'un prélèvement aura été décelé, avec la facturation de la pose au tarif inchangé de 50€.

Le conseil décide aussi de leur appliquer une pénalité qu'il fixe à 12€ par m³ indument prélevé.

3/ SMILO : visite du 17 mars

Pour rappel, SMILO a financé la mise en place du traitement des déchets verts sur l'île du Levant.

Suite à cette réalisation sur l'île du Levant, SMILO coordonne maintenant un projet sur l'île de Porquerolles pour mettre en place la collecte et la valorisation des biodéchets (déchets verts, déchets organiques, marc de raisins). Une étude est en cours afin de faire le diagnostic de la



gestion actuelle des biodéchets sur l'île, et définir les systèmes de traitement des biodéchets adaptés au contexte de l'île.

Les partenaires SMILO de Porquerolles sont très intéressés pour découvrir le fonctionnement du traitement des déchets verts mis en place au Levant et SMILO a invité les Porquerollais et leurs interlocuteurs aux îles de Saint-Honorat, Sainte-Marguerite et du Frioul pour une visite au Levant le vendredi 17 Mars.

Le syndicat a répondu positivement à cette sollicitation, non seulement parce que SMILO a permis la systématisation du broyage et son financement mais surtout parce qu'il est convaincu qu'une plus grande coopération avec cette SMILO est source de synergies et de partages d'expériences dont le Levant ne peut qu'être gagnant.

En outre ce sera l'occasion pour le syndicat de reprendre ce dossier et de le faire évoluer pour une meilleure productivité en faveur des Levantins

4/ AGE : suivi émargement.

La réception des votes par correspondance se déroule sans problème notable. Actuellement environ 130 enveloppes sont arrivées auxquelles s'ajoute une cinquantaine de votants sur présents sur l'île. Le quorum devrait être atteint à la date de clôture du scrutin.

Il est à regretter que quelques propriétaires aient renvoyé leur vote en courrier simple, ce qui empêche de comptabiliser leur participation ne disposant ainsi d'aucun élément pour les identifier

5/REPORTING : Mutations, Recouvrement Créances, factures fournisseurs

MUTATIONS : Le conseil est informé de nombreuses mutations en cours ou à venir prochainement. A ce jour il y a 15 dossiers ouverts

RECOUVREMENT CREANCES : L'ASL souhaite améliorer le recouvrement de ses créances. En effet, si la majorité de ses membres respectent leur engagement et règlent les cotisations et factures diverses dans les délais, il existe des cas d'impayés dans des proportions non négligeables puisqu'actuellement au 25 février :

- les créances supérieures à 60 jours d'ancienneté représentent : € 64.564
- les créances supérieures à 180 jours d'ancienneté représentent : € 17.377

En première analyse il semble que si une partie de ces montants sont justifiés par des dossiers de successions (et donc récupérés lors d'une future mutation) il y a aussi des propriétaires qui payent presque systématiquement en retard ou partiellement. Le conseil demande à la Secrétaire de relancer formellement ces derniers et d'analyser leurs éventuelles contestations afin de lui permettre de statuer sur les mesures les plus adaptées à la situation.

En tout état des choses la liste des créances douteuses et de leurs débiteurs sera communiquée aux membres de l'ASL



FACTURES FOURNISSEURS :

Dans le cadre de la transparence de sa gestion, le Président demande au secrétariat de présenter lors de chaque conseil mensuel un état récapitulatif des factures fournisseurs pour approbation avant paiement

6/TRAVAUX VOIERIES

Sujet non traité faute de temps

7/QUESTIONS DIVERSES.

- **Volontaires Incendie** : l'appel à volontaires pour la **Réserve de Sécurité Incendie** a été un succès et il y a de quoi se réjouir de voir l'élan de ces nombreux bénévoles (une vingtaine) que le Conseil remercie vivement.

A ce jour nous attendons des Pompiers de la DGA un programme d'insertion et de formation sachant que la mission sera essentiellement d'intégrer un groupe de veille incendie sur le Domaine et de se coordonner avec les pompiers en cas d'incendie.

Des formations informelles seront organisées par les pompiers de la DGA sur l'île et ultérieurement en septembre par la Mairie selon les disponibilités de chacun.

- **PIM (petites Iles Méditerranéennes)**

Le Syndicat a été sollicité par l'association Initiative PIM (Petites Iles de Méditerranée) concernant une étude sur les Geckos dont il semblerait que notre île abrite une espèce assez rare (voir copie email de Mme Eva Tankovic ci-joint).

Le Conseil est d'accord pour apporter son aide à cette association « sœur » de SMILO qui cible ses actions sur les petites îles de Méditerranée comme la nôtre.

Une rencontre d'exposition du projet sera prochainement organisée sur l'île, rencontre à laquelle il est souhaitable que la participation soit forte. D'ores et déjà le Conseil encourage tous les levantins à participer à ce « reportage » ludique en envoyant des photos des 3 espèces de geckos sur l'application « INPN Espèces », développée par le Museum National d'Histoire Naturelle

- **Eucalyptus,**

La collecte de trois devis complets n'a pas été possible (certains prestataires refusent soit de venir sur l'île soit d'y travailler sans nacelle élévatrice, soit ne font qu'une partie de la prestation)

Pour ces raisons le conseil demande à l'unique volontaire, la société AP Jardin, d'exécuter l'abattage de l'eucalyptus mort en haut de l'Ayguade. En revanche l'eucalyptus face à l'hôtel Gaétan ne sera pas abattu mais juste débarrassé de sa branche morte.



- **Statue la Maternité au Paréo : les 30 ans**

La Maternité ou Vénus au paréo, sur le bord de mer de l'île du Levant, fêtera ses 30 ans cet été 2023 et l'artiste créateur (Laurette Alario), avec l'association AgirOLEvant, a lancé une opération EXPRESSION LIBRE ouverte à tous les artistes : A cette occasion le syndicat autorise Mme Alario à installer, pour une durée limitée, sur la montée de l'Aiguade, des panneaux, représentant la Maternité au paréo célébrant son anniversaire.

Prochains conseils : samedi 25 mars et samedi 29 avril

La séance est close à 13h30



Bonjour Monsieur Cercet,

Je travaille pour l'association Initiative PIM (Petites Iles de Méditerranée) et Frédéric Capoulade, avec qui nous travaillons sur le Levant dans le cadre de la conservation du Discoglosse sarde, nous a transmis votre contact.

Lors de notre dernière visite sur le Levant avec Vincent Rivière (AGIR Ecologique, en cc.), nous avons évoqués la possibilité de mener une opération de sciences participatives concernant les différentes espèces de geckos du Levant.

En effet, il existe aujourd'hui 3 espèces de geckos présentes sur l'île : la Tarente de Maurétanie, l'Hemidactyle verruqueux et le Phyllodactyle d'Europe. La première espèce est de loin la plus commune en France, et son arrivée sur l'île est manifestement récente. La dernière, le Phyllodactyle d'Europe, est de loin l'espèce la plus rare en France, et sa répartition mondiale est quasi-exclusivement insulaire. A titre d'information, nous travaillons sur la conservation de cette espèce dans le cadre de travaux de restauration de bâti sur le Château d'If par exemple, sur l'Hopital Caroline sur l'archipel des îles du Frioul et sur l'île du Grand Rouveau aux Embiez.

La compétition entre les 3 espèces semble défavorable au Phyllodactyle d'Europe, et des suivis en ce sens sont en cours. Aussi, il nous était apparu intéressant d'évaluer la répartition des trois espèces sur l'île du Levant.

Aussi, nous avons à l'époque proposé de mener une opération de sciences participatives en mobilisant les habitants du Levant. L'idée serait d'utiliser l'application « INPN Espèces », développée par le Museum National d'Histoire Naturelle, et de présenter cette application aux habitants. Elle est assez simple d'utilisation, gratuite, et demande simplement que les participants, une fois connectés, prennent des photos des espèces visées (les 3 espèces de geckos). Ces photos sont ensuite transmises aux validateurs, qui confirment ou infirment les observations.

Ceci permet de disposer d'une quantité de données potentiellement importante, et d'affiner la répartition des trois espèces. Pour information, je n'ai pas encore trouvé le Phyllodactyle d'Europe sur Héliopolis, alors qu'il y est fortement pressenti.

A mon sens, cette enquête participative est la première étape d'une mobilisation et d'une prise en compte du patrimoine naturel insulaire Levantin. Tous les échanges que nous avons eu avec les habitants nous démontrent que les habitants sont très sensibles à cette cause. A moyen terme, ceci permettra 1/ de suivre l'évolution de la répartition des espèces, et 2/ d'envisager un plan d'actions.

Le lancement de l'opération pourrait s'envisager sous la forme d'une présentation des 3 espèces et de leurs enjeux, un soir par exemple, sur l'île ?

Ce ne sont que des premières pistes que je vous livre, et reste disponible pour échanger avec vous dans le cadre de mes activités avec l'initiative PIM.

Eva Tankovic

Chargée de mission / Project officer

Initiative pour les Petites Iles de Méditerranée / Mediterranean Small Islands Initiative

Lycée des Calanques – 89 Traverse Parangon, 13 008 Marseille. France

tel : +33-9-80-72-39-49– port : +33-7-81-33-03-76